



À compter de septembre 2023, un pass sera obligatoire pour accéder aux déchetteries du territoire

On vous aide pour la création de ce pass

**Mardi 11 juillet 2023
de 10h à 12h et de 13h à 18h
à Rivière (Salle du Conseil)**

Munissez-vous d'une copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, etc...) ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité.
Pour ceux souhaitant obtenir le Pass'Déchets virtuel (l'e-badge), une adresse électronique (e-mail) sera également requise.

Pass remis à l'issue du rendez-vous.